

CAST Secrétaire 2008 : APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT – EPSO/CAST/SECR 2008


La candidature en ligne est clôturée pour l'appel à manifestation d'intérêt - 14/11/2008

L'Office européen de sélection du personnel (EPSO), au nom des Institutions européennes, lance le présent appel à manifestation d'intérêt en vue de constituer une base de données de candidats à recruter en tant qu'agents contractuels du groupe de fonctions II, profil secrétaires.

CONDITIONS ET ADMISSIBILITÉ

1. Dispositions générales

Les institutions de l'Union européenne, ainsi que les agences communautaires et les agences exécutives auxquelles le statut s'applique en vertu des actes qui les établissent, conformément à l'article 1 a, paragraphe 2 du statut, cherchent à constituer une base de données de candidats en vue de recruter des agents contractuels pour pourvoir à des postes de secrétaires.

Il s'agit de postes d'agents contractuels qui pourraient être offerts aux candidats retenus à l'issue des procédures décrites dans le présent appel. La relation de travail des agents contractuels avec les institutions européennes est régie par [le régime applicable aux autres agents des Communautés européennes \(RAA\)](#) .

Pour consulter la grille des salaires pour ces emplois [cliquez ici](#) .

Les agents contractuels exécutent leurs tâches sous la supervision de fonctionnaires ou d'agents temporaires.

La majorité des éventuelles possibilités d'emploi concerneront des postes à Bruxelles ou à Luxembourg, où les institutions et les agences sont établies. Toutefois, un nombre limité de postes pourraient être proposés ailleurs.

2. Profils recherchés

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à recruter des secrétaires (groupe de fonctions II).

3. Nature des fonctions

- Travaux de secrétariat liés à l'organisation de réunions, à la préparation de missions
- D'autres travaux courants et variés de secrétariat, classement des documents et du courrier, suivi du courrier, tenue d'agenda, réponse aux appels téléphoniques
- Travaux de traitement de texte dans la langue principale et éventuellement dans d'autres langues officielles de l'Union européenne
- Travaux sur ordinateur liés à la présentation de documents (mise en page, formatage, tableaux)

- Travaux administratifs divers liés à la gestion des dossiers, nécessitant notamment l'utilisation des technologies de l'information

4. Critères d'admission et conditions générales

Pour présenter sa candidature, les candidats doivent, à la date limite d'inscription (14/11/2008), satisfaire aux critères d'admission énumérés ci-après ainsi qu'aux conditions générales.

a) Formation requise:

- un niveau d'enseignement supérieur sanctionné par un diplôme, ou
- un niveau d'enseignement secondaire sanctionné par un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur et une expérience professionnelle en rapport avec la nature des fonctions de trois années au moins, ou
- un niveau d'enseignement intermédiaire et deux années de formation spécialisée dans le domaine ainsi qu'une expérience professionnelle en rapport avec la nature des fonctions de cinq années.

b) Expérience professionnelle

Aucune expérience professionnelle supplémentaire n'est requise.

c) Conditions générales

Les institutions européennes appliquent une politique d'égalité des chances et acceptent les candidatures sans distinction liée au sexe, à la race, à la couleur, à l'origine ethnique ou sociale, aux caractéristiques génétiques, à la langue, à la religion ou aux croyances, aux opinions, politiques ou de toute autre nature, à l'appartenance à une minorité nationale, au patrimoine, à la naissance, au handicap, à l'âge ou à l'orientation sexuelle.

Le recrutement en tant qu'agent contractuel n'est possible que si les conditions suivantes sont remplies:

- les candidats doivent être citoyens de l'un des États membres de l'Union européenne;
- les candidats doivent jouir de leurs droits civiques;
- les candidats doivent posséder une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union européenne (allemand, anglais, bulgare, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois ou tchèque) – langue principale (par défaut, la langue principale sera considérée comme celle de la citoyenneté du candidat ou celle dans laquelle il a accompli sa scolarité obligatoire) et une connaissance satisfaisante du français, de l'anglais ou de l'allemand – deuxième langue (qui doit être différente de la langue principale) dans laquelle ils passeront les tests. Cette deuxième langue sera aussi la langue de correspondance;
- les candidats doivent être en situation régulière au regard des obligations que leur imposent les lois de leur pays en matière militaire;

- les candidats doivent offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de leurs fonctions;
- les candidats doivent remplir les conditions d'aptitude physique pour l'exercice de leurs fonctions.

COMMENT POSTULER

Veillez vous référer au "Guide à l'intention des candidats " qui contient les instructions détaillées nécessaires pour introduire correctement votre candidature.

Les candidatures qui ne respecteront pas les critères définis dans le présent appel à manifestation d'intérêt ne seront pas prises en considération.

Il est de votre responsabilité d'avoir terminé votre inscription électronique dans le délai requis (au plus tard le 14/11/2008 à 12 heures (midi), heure de Bruxelles). Il vous est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours car un encombrement des lignes ou une défaillance de la connexion Internet pourrait faire échouer l'opération et vous obliger à la recommencer intégralement. Une fois le délai expiré, cette opération deviendra impossible. Vous ne pourrez plus vous enregistrer ou modifier votre candidature après la date limite d'inscription. Les formulaires de candidature doivent être remplis avec le plus grand soin, car les informations contenues seront conservées et, en cas de réussite aux tests, seront visibles par les recruteurs potentiels – il ne sera plus possible de changer les informations communiquées dans le formulaire d'inscription après la date limite. Seules les données personnelles permettant de vous identifier pourront être changés à votre demande, et le cas échéant, avec preuve du changement à l'appui.

Les candidats handicapés doivent cocher la case destinée à cet effet. Par la suite, ils devront envoyer à EPSO un certificat délivré par un organisme compétent reconnaissant l'état de personne handicapée ainsi que des informations à propos des dispositions nécessaires pour faciliter leur participation aux tests.

Lorsque vous aurez créé votre DOSSIER EPSO, vous recevrez un message électronique d'EPSO reprenant vos données de connexion.

Lors de l'enregistrement de votre candidature, vous verrez apparaître en haut du formulaire votre numéro d'inscription (ex: 1234567). Notez-le car il vous servira de référence pour toute communication avec EPSO.

LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION EN LIGNE EST FIXEE AU 14/11/2008 À 12 HEURES (MIDI), HEURE DE BRUXELLES. L'INSCRIPTION NE SERA PLUS POSSIBLE APRES CETTE DATE.

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DE SÉLECTION

Après avoir attribué un numéro d'inscription à toutes les candidatures correctement introduites, celles-ci seront traitées. La procédure de sélection consiste en:

- validation
- invitation aux tests
- présentation d'un CV complet
- tests
- communication des résultats des tests
- sélection en vue d'un éventuel recrutement

1. Validation

EPSO constituera une liste des candidats qui, selon leurs déclarations, répondent aux critères d'éligibilité et aux conditions générales définis dans l'appel à manifestation d'intérêt. À ce stade, EPSO exclura de toute procédure ultérieure les candidats ayant complété le formulaire d'inscription d'une manière incorrecte ou incomplète. En cas d'inscriptions multiples, seul la dernière inscription soumise sera prise en considération.

2. Invitation aux tests


Les candidats recevront via leur dossier EPSO leur lettre de convocation aux tests, qui auront lieu vraisemblablement dans le courant du mois de janvier 2009.

Les candidats répondant aux conditions fixées dans le présent appel à manifestation d'intérêt seront invités à passer des tests pour évaluer leurs aptitudes générales, et en particulier leurs capacités de raisonnement verbal et numérique, leurs connaissances des affaires européennes et leurs compétences dans le domaine du secrétariat.

3. Présentation d'un CV complet

Dès la réception de la lettre d'invitation pour les tests, une section spéciale sera disponible dans le DOSSIER EPSO des candidats qui leur permettra de compléter un CV en ligne. Ce CV restera pourra être mis à jour durant toute la période de validité de la base de données.

4. Tests

Les tests d'accès auront lieu en janvier 2009. Ils seront organisés dans les 27 États membres de l'Union européenne. Pour consulter la liste provisoire des centres d'examens, veuillez [cliquer ici](#) . (Veuillez noter que la liste pourra subir des modifications et que les adresses exactes seront mentionnées dans la lettre d'invitation).

Il vous sera possible de réserver une date à votre convenance dans un des centres de tests de votre choix parmi les offerts. Vous pourrez faire votre réservation, via votre dossier EPSO, dans

le courant du mois de décembre 2008. L'absence de réservation sera considérée par l'EPSO comme un désistement.

Tous les tests seront informatisés et composés de questions à choix multiples.

Les candidats seront invités à passer les tests dans leur deuxième langue (à choisir parmi l'anglais, le français et l'allemand). Si l'une de ces trois langues est leur langue principale, les candidats doivent choisir l'une des deux autres langues pour leurs tests; par exemple, une personne dont la langue principale est le français ne pourra passer les tests qu'en anglais ou en allemand.

Durée des tests:

- aptitude au raisonnement verbal et au raisonnement numérique; temps alloué 50 minutes;
- connaissance de l'Union européenne ; temps alloué 20 minutes;
- connaissances spécifiques dans le domaine du secrétariat ; temps alloué 75 minutes.

Evaluation des tests:

- Les réponses incorrectes ne sont pas pénalisées.
- Pour réussir dans cette procédure de sélection, les candidats doivent obtenir les minimums requis de 40% pour le raisonnement verbal et numérique et 50% des points pour les connaissances spécifiques ainsi que 50% du score global qui sera calculé comme expliqué ci-dessous. Veuillez noter qu'il n'y a pas de minimum requis pour le test de connaissances sur l'UE.

Le résultat global sera calculé de la manière suivante:

- Raisonnement verbal et numérique: 30% du total
- Connaissances de l'UE: 20% du total
- Connaissances spécifiques dans le domaine du secrétariat: 50% du total

5. Communication des résultats des tests

Les résultats des tests seront communiqués à tous les candidats par l'intermédiaire de leur DOSSIER EPSO fin février 2009 probablement.

Il convient de noter que toutes les informations personnelles et spécifiques seront transmises aux candidats par l'intermédiaire de leur DOSSIER EPSO. Les informations à caractère général, seront publiées sur le site Web EPSO.

6. Sélection en vue d'un éventuel recrutement.

Les noms des candidats qui auront réussi les tests figureront dans la base de données qui sera mise à la disposition des institutions et des agences pour leurs besoins de recrutement. Cette base de données sera valable pendant trois ans. L'accès à cette base de données sera accordé aux institutions européennes et agences qui sélectionneront et inviteront à un entretien les candidats qui répondent le mieux à leurs besoins.

Les candidats convoqués à un entretien devront fournir l'ensemble des pièces justificatives pertinentes (diplômes, certificats et autres documents attestant de leur expérience professionnelle et correspondant aux informations figurant dans le formulaire d'inscription/CV).

Si, à un stade quelconque de la procédure, il est constaté que les indications fournies sont inexactes, ou que le candidat ne remplit pas toutes les conditions d'admissibilité à la procédure de sélection, l'admission de ce candidat sera déclarée nulle.

La base de données des candidats aura une validité de trois ans, à partir de la notification des résultats.

INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Le présent appel à manifestation d'intérêt est publié uniquement en anglais, français et en allemand. Les candidats doivent remplir leur formulaire de candidature dans l'une de ces trois langues. La langue choisie sera celle utilisée dans toute correspondance avec les candidats. Pour le candidat, il est essentiel de disposer d'une adresse électronique valide pendant toute la durée de la procédure de sélection.

La candidature en ligne est clôturée pour l'appel à manifestation d'intérêt - 14/11/2008